

ROBERTET S.A.
Société Anonyme à directoire au capital de 5.557.362,50 euros
Siège social : Avenue Sidi Brahim 06130 GRASSE
R.C.S. GRASSE B 415 750 660

**AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE D'ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société ROBERTET sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 14 janvier 2009 à 14 H 30 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme avec conseil d'administration ;
- Adoption de nouveaux statuts ;
- Nomination des membres du conseil d'administration ;
- Confirmation des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- Pouvoirs.

Seront soumis à l'assemblée les projets de résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires prend acte du décès de Monsieur Jean MAUBERT, Président du Conseil de surveillance qui nous a quitté en date du 28 octobre 2008 et constate la fin de son mandat au sein du conseil de surveillance.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du directoire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide conformément à l'article L 225-57 du code de commerce, de modifier le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la forme de société anonyme à conseil d'administration prévue aux articles L 225-17 à L 225-56 dudit code et ce, à compter de ce jour.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en conséquence de la décision de modification qu'elle vient de prendre et après avoir pris connaissance des statuts qui lui ont été proposés, adopte article par article puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société.

Un exemplaire des statuts demeurera annexé aux présentes résolutions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires constate que, du fait de la modification du mode d'administration de la société, le conseil de surveillance et le directoire cessent leurs fonctions ce jour et nomme pour les remplacer en qualité de premiers membres du conseil d'administration pour une durée de cinq années qui se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

- Monsieur MAUBERT Philippe né le 28/01/1952 à NICE, de nationalité Française, demeurant 8 Bd Alice de Rothschild à GRASSE 06130
- Monsieur MAUBERT Christophe né le 03/07/1959 à NICE, de nationalité Française, demeurant 67 Bd Berthier 6 75017 PARIS
- Monsieur MAUBERT Olivier né le 04/03/1965 à NICE, de nationalité Française, demeurant 81 Avenue de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES
- Madame MAUBERT Catherine épouse CANOVAS-GUTTERIEZ née le 11/01/1951 à NICE, de nationalité Française, demeurant 3 Bd Delessert à PARIS 75016
- Madame MAUBERT Isabelle épouse DE LA CELLE, née le 03/01/1965 à CANNES, de nationalité Française, demeurant 2 Chemin du Parra – 06530 ST CEZAIRE SUR SIAGNE
- Monsieur GIVAUDAN Xavier, né le 07/02/1933 à GENEVE (SUISSE), de nationalité Française, demeurant 9 Rue Calvin - 1304 GENEVE (SUISSE)
- Madame PINCON Gilberte épouse LOMBARD, née le 10/07/1944 à NEUILLY SUR SEINE, de nationalité Française, demeurant 223 Rue de l'université à PARIS 75007
- Monsieur MOYNOT Alain, né le 30/10/1945 à LYON 69007, de nationalité Française, demeurant SCS ALMO FINANCES – 90 Avenue Niel – 75017 PARIS
- Monsieur PICOLET Lionel né le 08/12/1956 à LYON, de nationalité Française, demeurant 269 chemin de cadenasses à TOURRETTES SUR LOUP 06140
- Monsieur BARAKAT DLAWAR, né le 10/04/1931 à LE CAIRE – EGYPTE, de nationalité Suisse, demeurant Vent vert à GLAND (SUISSE)
- Monsieur LOMBARDO PETER NICHOLAS, né le 16/08/1940 à BOIS COLOMBES 92270, de nationalité Américaine demeurant 824 Pond Brook road New Jersey 07417 (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)
- Monsieur NICOL Robert, né le 03/05/1923 à MONTLUEL, de nationalité Française, demeurant Villa Yuralla – Avenue de Suane – 83120 GRIMAUD

Qui, ici présents, déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées et que rien ne s'y oppose.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires confirme les mandats en cours des commissaires aux comptes titulaires :

- Monsieur NOVEL Roger, demeurant 6 rue des acacias – 69130 ECULLY
- DELOITTE ET ASSOCIES SA – 185 C Avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Et suppléants :

- Monsieur LAURAIN Christian, demeurant COGEPARC CP 202 – 12 Quai du
Commerce 69336 LYON CEDEX 09
- BEAS – 7-9 Villa HOUSSAY – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Qui se poursuivront jusqu'à la fin de leurs mandats respectifs.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée par l'article 128 du décret du 23 mars 1967 pourront envoyer, sous pli recommandé, au siège social de la société jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale, une demande d'inscription, à l'ordre du jour de cette assemblée, des projets de résolutions, accompagnées d'un bref exposé des motifs.

Seuls seront admis à assister à cette assemblée, ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- a) en ce qui concerne les actions nominatives : par leur inscription en compte nominatif pur ou nominatif administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.
- b) en ce qui concerne les actions au porteur inscrites en compte faisant justifier, dans le même délai, leur immobilisation par l'intermédiaire financier teneur du compte.

Au siège social : 37, Avenue Sidi Brahim – 06130 GRASSE.

Chez CACEIS Corporate Trust : 14 Rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX
cédex 9

- c) les titulaires de certificats de droits de vote.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.

Des formules de pouvoir et de vote par correspondance ainsi que des cartes d'admission à cette assemblée peuvent être adressés aux actionnaires qui en feront la demande au siège social de la société.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'une modification ne soit apportée à l'ordre du jour par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Directoire.

Pour toute demande d'information éventuelle gilles.audoli@robertet.fr